

Service Urbanisme Risques

Unité Atelier Planification

Le directeur,

à

Mme Monique Wiel
Maire de Val-Revermont
2, place Marie collet
01370 - Val-Revermont

Référence : 202506AvisServicesModificationPlu86
Vos réf. :

Affaire suivie par : Patrice Guichard
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr
tél. 04 74 50 67 64

Bourg en Bresse, le

- 5 JUIN 2025

**Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du
PLU de la commune de Val-Revermont**

Vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Val-Revermont prescrit le 6 mai 2025 afin de recueillir l'avis des services de l'État.

Ce dossier a pour objet l'évolution de dispositions réglementaires dont celles relatives aux constructions touristiques et aux clôtures en zones A et N, le reclassement d'une partie du secteur de la zone d'activité de Lucinges de Uei2 en Auei avec adjonction d'une nouvelle partie du règlement relative à cette zone Auei, ainsi que la couverture de ce secteur par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces évolutions font suite à la lettre d'observation du 5 août 2024 concernant le dossier de PLU approuvé du 27 mai 2024. Le dossier comprend par ailleurs une partie relative à la correction d'une erreur matérielle consistant à ré-introduire les dispositions réglementaires se rapportant aux annexes et extensions des bâtiments d'habitation existants en zone A, omises lors de l'approbation.

Après analyse du dossier il s'avère que celui-ci répond d'une part aux remarques de la lettre d'observation du 5 août 2024 et d'autre part apporte la démonstration de l'erreur matérielle.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée du PLU de votre commune.

Le directeur,



Vincent PATRIARCA